

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 5

Artikel: L'art et l'armée
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ART ET L'ARMÉE

Si l'on devait juger du développement artistique de la Suisse d'après certains documents officiels de notre armée (diplômes, brevets, mentions honorables, etc.), on n'hésiterait pas à nous classer entre les nègres Bassoutos et la république de Haïti.

Parmi les spécimens les plus caractéristiques de notre art militaire officiel, on pourrait citer la carte « pour bons résultats de tir ». Cette lamentable chromolithographie, mal composée et grossièrement enluminée, est répandue chaque année par milliers d'exemplaires dans notre armée. Et c'est là le souvenir que nos soldats doivent emporter chez eux, c'est là la preuve de leur aptitude au tir ! Il y en a bien peu qui ont le courage ou le mauvais goût de faire encadrer cette horreur pour en orner les murs de leur chambre.

Les brevets fédéraux d'officiers témoignent de la même pauvreté d'imagination, de la même absence de goût. Mieux vaudrait reproduire les anciens modèles avec leur charmante naïveté ; panoplies et trophées d'armes, faisceaux de drapeaux encadrant les armoiries des cantons, dans le genre pompeux du XVIII^e siècle ; « Tell » de convention en chapeau à plumes, de la République helvétique. Tous ces dessins étaient admirablement gravés et méritaient de passer à la postérité. C'est vers 1850 qu'a commencé la décadence ; elle a été rapide, pour aboutir aux tirailleurs poupards et replets, mannequins bourrés de ouate, vautrés sur un talus dans des positions invraisemblables, qui sont censés exprimer à nos soldats la reconnaissance de l'Etat pour leur adresse au tir.

Pourtant, nous ne manquons pas en Suisse d'artistes capables de réformer notre goût officiel militaire. Pendant la guerre, de grands efforts ont été faits par les cantons, les divisions, les corps de troupe et les unités dans ce domaine. On a vu

apparaître quantité de diplômes de patrouilleurs, de tireurs, de grenadiers, de souvenirs de mobilisation, des timbres de bienfaisance dont quelques-uns témoignaient d'une réelle préoccupation artistique. Des peintres comme Munger, à Berne ; l'Eplattenier, à la Chaux-de-Fonds, sont prêts à fournir au Département militaire suisse des projets de « carte de bon tireur » et des brevets d'officiers dignes de l'armée d'un pays civilisé.

D'une façon générale, les brevets cantonaux d'officiers sont supérieurs aux brevets fédéraux, parce que les cantons ne craignent pas de s'adresser à des peintres pour embellir les pièces officielles, tandis que la Confédération ne s'attarde pas à de pareilles frivolités.

Du reste, notre képi dans sa disgrâce insurpassable de melon à visière, est bien l'expression la plus complète de l'esthétique bureaucratique. Il n'a gardé du bonnet d'ourson des grenadiers de l'Empire dont il est peut-être le bâtard dégénéré, que des poils de lapin collés sur du carton. Mais cette coiffure coûteuse, aussi pénible à porter qu'à voir, a la vie étrangement dure. Elle résiste même au casque d'acier. L'art est trop souvent banni de nos commissions d'habillement. L'esthétique de l'uniforme a, cependant, une valeur pour le « moral » de la troupe. La guerre vient de le prouver avec éloquence. Pour compenser la simplicité de la tenue moderne et ses couleurs neutres, le soldat s'est ingénié à la rehausser par de nombreux signes distinctifs. L'élégance et le pittoresque ont remplacé chez les belligérants les brillantes chamarrures du temps de paix. Jamais on ne vit pareille profusion d'insignes spéciaux, de fourragères, de croix et de médailles. Chaque régiment, chaque division, chaque spécialiste a cousu sur ses manches, son col ou ses épaules des ornements variés qui ont été ensuite officiellement consacrés. L'art et le bon goût n'y étaient pas étrangers, car les insignes ont été imposés par les soldats du front aux bureaucrates. Exemple à suivre, même dans une armée qui ne s'est pas battue. Les réformes de l'habillement

ment doivent venir de la troupe et non pas des fonctionnaires.

La musique, que des esprits chagrins prétendaient supprimer dans les armées modernes, a subi victorieusement l'épreuve de la guerre. La voix des cuivres et la chanson de route ont souvent conduit les régiments à l'attaque.

Chez nous, la musique était tombée très bas. Certaines marches d'ordonnance tenaient à la fois de la danse nègre et du cinéma, elles faisaient hurler les chiens. Il a fallu toute l'énergie et la persévérance de quelques musiciens suisses pour sortir de l'ornière et renouveler le répertoire de nos fanfares.

MM. E. Lauber, Andreae, Doret, Rehberg ont composé quelques marches nouvelles, entraînantes, sonores, mélodieuses et faciles à jouer. Mais, ici encore, c'est du passé, de notre plus pure tradition militaire que nous est venu le salut. Le lieutenant Lauber a exhumé une foule de vieilles marches ensevelies dans la poussière des archives : marches de régiments suisses au service étranger (gardes-suisses de France, Courten, Diesbach), marches cantonales dont l'origine remonte quelquefois au xvi^e siècle, marches de fifres et tambours. Ces airs au rythme puissant ou à l'allure vive suivant les époques et les parties du pays, expriment mieux que des mélodies importées le tempérament de nos races diverses.

Le chant, si nécessaire à la vie du soldat, végétait tristement. Son répertoire ne s'élevait guère au-dessus du niveau du café-concert et des « rengaines » patriotiques. Il a retrouvé sa jeunesse dans la vieille chanson populaire. Des recueils comme celui du « Röseligarten », de M. von Greyerz, les chants d'Indergand et les « Chants de soldats », de la Suisse romande, répandus par dizaines de milliers dans l'armée, ont rendu d'immenses services en faisant revivre la chanson militaire. La longue mobilisation a fait éclore aussi des chants nouveaux, quelquefois pleins de saveur et d'originalité qui sont venus enrichir notre patrimoine artistique.

Le service des œuvres sociales de l'armée a pris l'heureuse

initiative de faire représenter par des soldats et des officiers d'unités romandes, dans les principales villes suisses, le poème dramatique de MM. de Reynold et Lauber, *la Gloire qui chante*. Ces chants de soldats suisses, à travers les âges, replacés dans leur cadre et interprétés par nos soldats avec simplicité et conviction, trouvent un accueil enthousiaste auprès du public.

Et tout cela prouve qu'il y a place pour l'art dans la vie militaire.

V.
